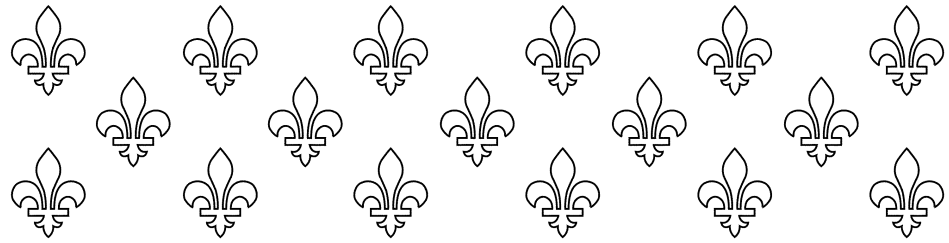

# ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 19 juin 1998 — N° 198**

**Président de l'Assemblée nationale :**
**M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**Le vendredi 19 juin 1998** **N° 198**

La séance est ouverte à 10 h 04.

_____

Moment de recueillement

M. le Président communique et dépose :

Une lettre, en date du 18 juin 1998, que lui adressait M. Lucien Bouchard, premier ministre, concernant la nomination de Mme Papineau (Prévost) à titre de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1817-980619)

M. Brouillet, vice-président, fait motion pour que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

Cette motion est adoptée.

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôts de documents

M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de l'énergie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1818-980619)

Le rapport annuel de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1819-980619)

Une note, en date du 18 juin 1998, envoyée à M. Charles Larochelle, directeur du cabinet du ministre d'État des Ressources naturelles, par Mme Marie-José Nadeau, vice-présidente Affaires corporatives et secrétaire générale d'Hydro-Québec, concernant la facturation des activités de communication du projet Churchill Falls.

(Dépôt n° 1820-980619)

---

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

Une étude, datant de janvier 1991, sur l'évolution de la jurisprudence fédérative de la Cour suprême du Canada 1978-1990, préparée par MM. Henri Brun, Marc Chevrier et Pierre-Christian Labeau pour le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

(Dépôt n° 1821-980619)

---

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1822-980619)

---

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel de la Commission municipale du Québec (CMQ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1823-980619)

---

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose :

Une entente spécifique, intervenue entre le Conseil de la nation huronne-wendat et le gouvernement du Québec, concernant la chasse à l'orignal pour les Hurons-Wendat pour la saison 1997.

(Dépôt n° 1824-980619)

_____

M. le Président dépose :

Une opinion juridique, en date du 16 juin 1998, sur les pouvoirs du Président de représenter l'Assemblée, émise par M. René Chrétien, directeur des affaires juridiques et législatives, et M. Michel Bonsaint, directeur de la recherche en procédure, de l'Assemblée nationale du Québec.

(Dépôt n° 1825-980619)

Copie de la lettre que le Président joint au document intitulé «La démocratie parlementaire à l'ére de la mondialisation» dans sa distribution nationale et internationale.

(Dépôt n° 1826-980619)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Laurin (Bourget) dépose:

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 18 juin 1998, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé :

n° 275Loi concernant la Ville de Bois-des-Filion – Rapporté avec des amendements dont un au titre.

(Dépôt n° 1827-980619)

Le rapport est adopté.

n° 277Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Municipalité régionale de comté des Etchemins – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1828-980619)

Le rapport est adopté.

n° 279Loi concernant la Ville de Val-d'Or – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1829-980619)

Le rapport est adopté.

_____

Mme Malavoy (Sherbrooke) dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 18 juin 1998, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 268Loi concernant le Pavillon du Parc Inc. – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1830-980619)

Le rapport est adopté.

_____

M. Bordeleau (Acadie) dépose les rapports de la Commission des finances publiques qui :

–le 18 juin 1998, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé :

n° 247Loi concernant La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Compagnie Montréal Trust du Canada et Compagnie Montréal Trust – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1831-980619)

Le rapport est adopté.

n° 270Loi concernant la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Compagnie Trust National – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1832-980619)

Le rapport est adopté.

n° 276Loi autorisant Loeb inc. à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec – Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 1833-980619)

Le rapport est adopté.

n° 221Loi concernant la Société de fiducie TD et Compagnie Trust Central Guaranty – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1834-980619)

Le rapport est adopté.

–le 18 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 394Loi concernant le régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec – Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 1835-980619)

–les 15 et 18 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 441Loi sur l'Institut de la statistique du Québec – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1836-980619)

_____

M. Vallières (Richmond) dépose:

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 18 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 448Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant la mise en marché de la fourrure des animaux sauvages – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1837-980619)

_____

M. Paré (Lotbinière) dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 18 juin 1998, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 278Loi concernant des programmes d'enseignement supérieur dispensés par les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal – Rapporté avec des amendements dont un au titre.

(Dépôt n° 1838-980619)

Le rapport est adopté.

**Dépôt de pétitions**

M. Paré (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 420 citoyens et citoyennes du comté de Taillon, concernant les compressions budgétaires au collégial.

(Dépôt n° 1839-980619)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

**Motions sans préavis**

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 478 et 479 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), Me Jacques Girard, directeur des Services juridiques et registraire des partis politiques à Élections Canada, soit nommé directeur général des élections, pour un mandat de sept ans à compter du 13 juillet 1998, et que la rémunération et les conditions de travail de Me Jacques Girard soient celles contenues dans le document ci-après déposé.

Puis M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Les conditions de travail et le curriculum vitae de Me Jacques Girard.

(Dépôt n° 1840-980619)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 478 de la *Loi électorale*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 223 en annexe)

Pour: **94** Contre: **1** Abstention: **0**

---

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), Me Lise Morency, administratrice d'État II, soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 22 juin 1998.

Puis M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de Me Lise Morency.

(Dépôt n° 1841-980619)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application des articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 224 en annexe)

Pour: **95** Contre: **0** Abstention: **0**

_____

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, présente une motion concernant le Transfert social canadien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente une motion concernant le Transfert social canadien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 21 juin, Jour national des peuples autochtones, en réitérant sa volonté de maintenir un dialogue harmonieux avec toutes les communautés autochtones du Québec et de les soutenir dans la réalisation de leurs aspirations légitimes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

_____

Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) propose :

CONSIDÉRANT que la diversité culturelle est un droit fondamental de l'humanité et que les États doivent en assurer la sauvegarde et la promotion;

QUE l'Assemblée nationale appuie sans débat et à l'unanimité les représentants d'associations de créateurs et d'entreprises culturelles, dans leurs représentations prônant l'exception culturelle, à l'occasion des négociations portant sur les traités de libre échange et, plus particulièrement, sur l'accord multilatéral sur l'investissement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la dernière présence en cette Assemblée de la députée de Marguerite-Bourgeoys, à l'occasion de son départ prochain de la vie politique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.
Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) présente une motion concernant le contrat de travail des constables spéciaux du gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE les consultations particulières sur le projet de loi n° 443, Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives, soient à compter du 25 août 1998, contrairement à la date du 22 septembre 1998, tel qu'adopté par cette Assemblée hier.

QUE les mémoires soient reçus au plus tard au Secrétariat des commissions le 18 août 1998.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

## 19 juin 1998

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 395, Loi modifiant la Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

_____



**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, propose que le projet de loi n° 447, Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Perreault propose que le projet de loi n° 447 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Perreault, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

_____

L'amendement de M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, au projet de loi n° 447 est étudié et adopté en commission plénière.

_____

Le projet de loi n° 447, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 447.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

_____

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 440, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Trudel propose que le projet de loi n° 440 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Trudel, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

_____

Les amendements de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, au projet de loi n° 440 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

_____

Le projet de loi n° 440, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 440.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 440 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l’économie et du travail relatif au projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à

l'industrie de la construction.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Rioux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Pinard, vice-président, M. Bergman (D'Arcy-McGee) retire certains propos non parlementaires.

---

À 13 h 02, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, dépose :

Une lettre, en date du 8 juin 1998, envoyée à M. Matthias Rioux, ministre du Travail, par M. Roger Nicolet, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, concernant le projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1842-980619)

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 445 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 439, Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 439, Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 439 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 448, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant la mise en marché de la fourrure des animaux sauvages.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 448, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant la mise en marché de la fourrure des animaux sauvages, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 448 est adopté.

———————

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 438 est adopté.

———————

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 404, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 404 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 441, Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 441, Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 441 est adopté.

———————

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 442, Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 442 est adopté.

_____

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Brassard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 430, Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 430 est adopté.

_____

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Brassard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 115, Loi modifiant la Loi sur la voirie et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 115 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 451, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 451 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 451 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, proposant que le projet de loi n° 447, Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 447 est adopté.

## 19 juin 1998

**Projets de loi publics au nom des députés**

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 394, Loi concernant le régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Gaulin (Taschereau) propose que le projet de loi n° 394, Loi concernant le régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 394 est adopté.

**Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Létourneau (Ungava) dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 19 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 395Loi modifiant la Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1843-980619)

**Projets de loi publics au nom des députés**

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 395, Loi

modifiant la Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose que le projet de loi n° 395, Loi modifiant la Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 395 est adopté.

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Signori (Blainville) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 275, Loi concernant certains immeubles du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 275 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Signori (Blainville) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 275, Loi concernant certains immeubles du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (*titre modifié*), soit adopté.

Mme Signori (Blainville) propose que le projet de loi n° 275 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude de l'amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

_____

L'amendement de Mme Signori au projet de loi n° 275 est étudié et adopté en commission plénière.

_____

Le rapport est adopté.

Le projet de loi d'intérêt privé n° 275, tel qu'amendé, est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Laurin (Bourget), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 278, Loi concernant des programmes d'enseignement universitaire dispensés par les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 278 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Laurin (Bourget) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 278, Loi concernant des programmes d'enseignement universitaire dispensés par les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 278 est adopté.

## 19 juin 1998

*Adoption du principe*

M. Brien (Rousseau) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Municipalité de Chertsey et la Municipalité de Saint-Calixte, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

*Adoption*

M. Brien (Rousseau) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Municipalité de Chertsey et la Municipalité de Saint-Calixte, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 206 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Paquin (Saint-Jean), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la Ville de Granby, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 234 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Paquin (Saint-Jean), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la Ville de Granby, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 234 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 262, Loi concernant la Ville de Montréal-Est, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 262 est adopté.

*Adoption*

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 262, Loi concernant la Ville de Montréal-Est, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 262 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Morin (Dubuc), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 265, Loi concernant la Ville de Laterrière, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 265 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Morin (Dubuc), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 265, Loi concernant la Ville de Laterrière, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 265 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Gautrin (Verdun) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 266, Loi concernant la Ville de Verdun, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 266 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 266, Loi concernant la Ville de Verdun, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 266 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Laurin (Bourget), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 267, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 267 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Laurin (Bourget), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 267, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 267 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Beaumier (Champlain), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 272, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-des-Piles, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 272 est adopté.

*Adoption*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Beaumier (Champlain), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 272, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-des-Piles, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 272 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Gautrin (Verdun), au nom de M. Middlemiss (Pontiac), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 268, Loi concernant le Pavillon du Parc Inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 268 est adopté.

*Adoption*

M. Gautrin (Verdun), au nom de M. Middlemiss (Pontiac), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 268, Loi concernant le Pavillon du Parc Inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 268 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Lachance (Bellechasse), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 277, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Municipalité régionale de comté des Etchemins, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 277 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles

de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Lachance (Bellechasse), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 277, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Municipalité régionale de comté des Etchemins, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 277 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Pelletier (Abitibi-Est), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 279, Loi concernant la Ville de Val-d'Or, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 279 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Pelletier (Abitibi-Est), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 279, Loi concernant la Ville de Val-d'Or, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 279 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 247, Loi concernant La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Compagnie Montréal Trust du Canada et Compagnie Montréal Trust, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 247 est adopté.

*Adoption*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 247, Loi concernant La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Compagnie Montréal Trust du Canada et Compagnie Montréal Trust, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 247 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 270, Loi concernant la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Compagnie Trust National, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 270 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 270, Loi concernant la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Compagnie Trust National, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 270 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi concernant la Société de fiducie TD et Compagnie Trust Central Guaranty, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

*Adoption*

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi concernant la Société de fiducie TD et Compagnie Trust Central Guaranty, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 276, Loi autorisant Loeb inc. à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 276 est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Baril (Berthier), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 276, Loi autorisant Loeb inc. à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 276 est adopté.

**Motions sans préavis**

M. Pinard, vice-président, propose :

CONSIDÉRANT que le Président de l'Assemblée nationale a déposé le 17 juin dernier un document présentant les éléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec, intitulé «La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation»;

CONSIDÉRANT que des parlementaires ont exprimé le désir d'étudier ce document;

CONSIDÉRANT que la présidence et les leaders ont convenu de l'opportunité d'une telle démarche;

QUE soit envoyé en commission plénière pour étude le document intitulé «La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

À 16 h 59, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 octobre 1998, à 14 heures.

## SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 19 juin 1998, à 7 h 57, à Sainte-Foy, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 453Loi concernant la nomination d'un directeur général des élections.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

**ANNEXE**

**Votes par appel nominal**

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que Me Jacques Girard soit nommé directeur général des élections.

(Vote n° 223)

**POUR - 94**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Barbeau | Chalifoux | Harel | Middlemiss |
| Baril | Charest | Houda-Pepin | Morin |
| *(Berthier)* | Cherry | Jolivet | *(Dubuc)* |
| Beaudoin | Chevrette | Jutras | Morin |
| Beaumier | Cliche | Lachance | *(Nicolet-Yamaska)* |
| Béchard | Copeman | Lafrenière | Papineau |
| Bégin | Côté | Lamquin-Éthier | Paquin |
| Bélanger | Delisle | Landry | Paradis |
| *(Anjou)* | Désilets | *(Bonaventure)* | Paré |
| Benoit | Deslières | Landry | Payne |
| Bergman | Dion | *(Verchères)* | Pelletier |
| Bertrand | Dionne-Marsolais | Laporte | Perreault |
| *(Portneuf)* | Doyer | Laprise | Pinard |
| Blais | Duguay | Laurin | Poulin |
| Boisclair | Facal | Leblanc | Rivard |
| Bordeleau | Farrah | Lefebvre | Robert |
| Bouchard | Fournier | Léger | Rochon |
| Boucher | Frulla | Lelièvre | Saint-André |
| Boulerice | Gagnon | Léonard | Signori |
| Brassard | Gagnon-Tremblay | Létourneau | Simard |
| Brien | Gaulin | Maciocia | Sirros |
| Brouillet | Gautrin | MacMillan | Trudel |
| Campeau | Gauvin | Malavoy | Vallières |
| Caron | Gendron | Marois | Vermette |
| Carrier-Perreault | Gobé | Ménard | Whissell |
| Chagnon | | | |

**CONTRE - 1**

Dumont

**ABSTENTION - 0**

**19 juin 1998**

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que Me Lise Morency soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique.

(Vote n° 224)

**POUR - 95**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Barbeau | Chalifoux | Harel | Middlemiss |
| Baril | Charest | Houda-Pepin | Morin |
| *(Berthier)* | Cherry | Jolivet | *(Dubuc)* |
| Beaudoin | Chevrette | Jutras | Morin |
| Beaumier | Cliche | Lachance | *(Nicolet-Yamaska)* |
| Béchard | Copeman | Lafrenière | Papineau |
| Bégin | Côté | Lamquin-Éthier | Paquin |
| Bélanger | Delisle | Landry | Paradis |
| *(Anjou)* | Désilets | *(Bonaventure)* | Paré |
| Benoit | Deslières | Landry | Payne |
| Bergman | Dion | *(Verchères)* | Pelletier |
| Bertrand | Dionne-Marsolais | Laporte | Perreault |
| *(Portneuf)* | Doyer | Laprise | Pinard |
| Blais | Duguay | Laurin | Poulin |
| Boisclair | Dumont | Leblanc | Rivard |
| Bordeleau | Facal | Lefebvre | Robert |
| Bouchard | Farrah | Léger | Rochon |
| Boucher | Fournier | Lelièvre | Saint-André |
| Boulerice | Frulla | Léonard | Signori |
| Brassard | Gagnon | Létourneau | Simard |
| Brien | Gagnon-Tremblay | Maciocia | Sirros |
| Brouillet | Gaulin | MacMillan | Trudel |
| Campeau | Gautrin | Malavoy | Vallières |
| Caron | Gauvin | Marois | Vermette |
| Carrier-Perreault | Gendron | Ménard | Whissell |
| Chagnon | Gobé | | |

**CONTRE - 0**

**ABSTENTION - 0**